

## ÉCHÉANCE NÉCESSAIRE OU OPPORTUNE ?

Le sens général du mot *échéance*, dérivé du latin *ex-cadere* «échoir», «échu», fait appel à l'idée d'un moment précis où une durée (un terme, un délai) convenue vient à [non d'(e); il serait *trop* tard] expirer. Il est donc question d'un moment où il importe d'agir promptement et sans atermoiements, afin de ne pas manquer à son devoir, à sa parole, à sa promesse, au risque d'en subir les conséquences; d'un moment critique qu'il ne faut franchir en aucune manière sans avoir accompli sa tâche. C'est, du moins le sens courant attribué au vocable dans le langage juridique ou dans le milieu des affaires. Dès lors, une échéance devient synonyme d'obligation privée, mais aussi (littéralement) d'État (dans ce cas, rarement respectée ... ). Le débiteur se voit ainsi contraint de se plier à une nécessité, malgré les difficultés éventuelles et contingentes qu'il affronte réellement ou qu'il invoque insidieusement, ce qui lui réussit habituellement, ne serait-ce qu'au détriment de sa crédibilité, grâce à des subterfuges qu'une sagacité opportune lui permet de découvrir ou encore d'inventer.

Or pareil comportement ne découle nullement d'une attitude uniquement condamnable. La conscience se voit dûment outillée pour subvenir aux exigences de l'existence, notamment aux aspirations de celle-ci projetées par objectivation sur le monde extérieur et réfléchies en tant que valeurs plutôt durables, voire éternelles, que provisoires. Par sa nature, la conscience n'est pas du tout mal intentionnée. Son intentionnalité s'active et se déploie à la recherche et au saisissement de moments opportuns par l'application d'une *petteia*, stratégie méthodique lui permettant de procéder, par éliminations successives, au choix de l'éventualité la meilleure pour en profiter sans porter préjudice aux autres, mais, au contraire, en vue de les associer, si possible, à son propre profit.

Ce qui importe en l'occurrence, c'est de voir en l'échéance un rappel, avec ou sans préavis, mais, avant tout, un instant propice par excellence pour s'acquitter de sa tâche de la manière la plus digne et la plus définitive, en l'érigeant en un *kairos*, en un moment-ou-jamais qui marque un tournant irréversible et dont il est impératif d'analyser les subdivisions possibles ou imaginables pour en fixer l'*acmé*, à savoir le point culminant et unique d'une trajectoire, avant lequel tout est encore possible et après lequel tout est joué; le «point de non-retour», qu'il faut rendre avantageux en écartant *d'avance* toute conséquence négative.

L'échéance est donc susceptible de s'avérer une aubaine qu'il est indispensable d'étreindre au sens fort du terme, surtout si elle est offerte par prévoyance ou par providence. Ainsi, dans le *Protagoras* platonicien (320 d), les êtres vivants sont façonnés quand l'heure prévue par le destin qui leur est échu aura sonné. Et ce n'est pas sans quelque analogie que l'on évoquera l'idée de *plérome* du temps (*Gal.*, IV, 4), suggérée aussi, au sujet de la Loi, par Paul de Tarse (*Rom.*, XIII, 10). L'échéance se mue ici, au lieu d'expiration, en chance d'expiation accordée dans la Grâce. L'histoire providentielle est scandée par des échéances semblables, mais dont Joachim de Flores et Gerardo di Borgo San Donnino prolongent les données à outrance, devançant de la sorte les prophétismes du XIX<sup>e</sup> siè-



cle, épistémologiques (positivisme) ou politico-économiques (marxismes toutes tendances confondues), tout comme les idéologies, déformantes et cependant prétentieuses, actuelles. Il n'empêche qu'échéance présuppose la volonté d'un acte d'accomplissement et d'acquiescement. Et que peut-on concevoir de mieux comme acquiescement que la satisfaction d'avoir su surmonter tous les obstacles empêchant de saisir le *kairos* de l'échéance et en partager la jouissance avec l'Autre qui l'a promue?

E. MOUTSOPOULOS  
(Athènes)